

REGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT « Une carte cadeau de 100€ à gagner en s'inscrivant par sms »
ORGANISE PAR LA SOCIETE CAROLL INTERNATIONAL
A compter du 19/05, pendant une période de 1 (un) an

Article 1 – OBJET

La société Caroll International, société anonyme au capital de 9 931 887,05 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 582 001 707, dont le siège social est situé 28 avenue de Flandre 75949 PARIS CEDEX, représentée par Sandrine LILIENFELD en sa qualité de Président Directeur Général (ci-après la « **Société Organisatrice** »), organise à compter du 19 mai 2021, à partir de 8 heures, et ce pendant une période de 1 (un) an, un jeu sans obligation d'achat intitulé « Une carte cadeau de 100€ à gagner en s'inscrivant par sms » (ci-après le « **Jeu** »), accessible en flashant le QR Code de la Société mis à disposition dans les boutiques participantes de la Société Organisatrice renvoyant vers l'adresse <https://www.caroll.com>, en créant un compte sur le site Caroll.com ou en s'inscrivant sur le fichier client en caisse des boutiques de la Société Organisatrice en France (ci-après « **L'Inscription au programme Caroll&Vous** »).

La liste des boutiques participantes est disponible en annexe du présent règlement de jeu.

Ce jeu est réservé à toute personne majeure, acceptant les conditions du jeu à compter de sa mise en place, uniquement pour les nouveaux inscrits ayant rempli le formulaire dédié susmentionné afin de recevoir les offres et actualités de la Société Organisatrice.

Article 2 – PARTICIPATION

2.1. Accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (ci-après le « **Participant** »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leur famille : ascendants et descendants en ligne directe.

Chaque Participant peut participer une seule fois conformément aux modalités indiquées à l'article 1 du présent règlement de jeu.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, pour le compte d'autres personnes, ou créer des comptes multiples.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, le remboursement du/des lots qui lui aurai(en)t déjà été envoyés.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

La participation au Jeu se fait via l'inscription au programme « Caroll&vous » en flashant le QR code présent en boutique de la Société Organisatrice. A ce titre, le Participant doit disposer d'une connexion à internet, et accepter de renseigner les champs obligatoires ainsi que recevoir les offres par SMS tel qu'indiqué ci-après. Aucune inscription ne peut se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique, message privé, abonnement à la page ou réaction à la publication de la Société Organisatrice (de type J'aime, J'adore, Haha, Wouah, Triste ou Grrr).

Pour participer, il suffit soit de :

- De vous rendre dans l'une des boutiques participantes, scanner le QR code présent en caisse, remplir le formulaire d'inscription dédié au programme « Caroll&vous » et à la réception de newsletter (offres de la Société Organisatrice) en indiquant les champs obligatoires (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone), cocher la case « J'accepte de recevoir les offres Caroll par sms », puis valider le formulaire.
- De créer un compte sur le site caroll.com, en renseignant les champs obligatoires (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone), cocher la case « j'accepte de recevoir les offres Caroll par sms », et valider la création de compte.
- De vous rendre en boutique (parmi les boutiques Caroll en annexe du présent règlement de jeu), et de renseigner les informations demandées auprès d'une des conseillères de vente en caisse (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) et d'accepter la réception des offres Caroll par sms.

Chaque mois, la Société Organisatrice tirera au sort un gagnant, parmi les Participants ayant validé le formulaire de participation selon les modalités précitées, et ce dans le mois précédent.

Le gagnant du mois remportera la dotation indiquée à l'article 4 ci-après.

Il est rappelé que seules les personnes inscrites à compter du début du Jeu feront partie du tirage au sort. Le Jeu n'est pas ouvert aux personnes, clients ou prospects, faisant déjà partie du fichier client de la Société Organisatrice ou inscrite sur le fichier client par un autre biais que celui renseigné au sein du présent règlement de jeu.

2.3. Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé et/ou déloyal la désignation d'un gagnant.

Chaque Participant s'interdit de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête systématisée du Site ou du formulaire apparaissant via le QR code dédié.

Dans l'hypothèse où un Participant aura apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée (par exemple : logiciels de recherches, de participation, de gestion automatisée, ou l'emploi d'un algorithme etc.) ou déloyale (par exemple : inscription à des groupes d'entraide ou d'échanges de votes ou tout procédé

similaire), ou par tous moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Article 3 –DESIGNATION DES GAGNANTS – ATTRIBUTION DES DOTATIONS

3.1. Désignation des gagnants

Chaque mois, le gagnant est désigné par tirage au sort conformément aux dispositions de l'article 2.2 du présent règlement par la Société Organisatrice dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour du mois au cours duquel le Participant s'est inscrit. A titre d'exemple, un Participant remplissant les modalités de l'article 2.2, et s'inscrivant le 04 avril, fera partie du tirage au sort réalisé par la Société Organisatrice entre le 1^{er} et le 15 mai.

La Société Organisatrice enverra un SMS au gagnant, sur le numéro de téléphone mobile qu'il aura renseigné lors de la validation du formulaire, ainsi qu'un email de confirmation à l'adresse email que le gagnant aura renseigné lors de son inscription à la réception de la newsletter par le formulaire dédié. Le gagnant recevra ce SMS et l'email de confirmation dans un délai de 7 (sept) jours à compter du tirage au sort précité.

A cet égard, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de courrier électronique ou de SMS, à une adresse inexacte du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de courriel, de l'opérateur téléphonique, ou du matériel.

3.2. Attribution des dotations

Chaque gagnant devra, par retour d'e-mail, et ce dans les 30 (trente) jours de l'expédition par la Société Organisatrice de l'e-mail confirmant le gain, accepter son lot et confirmer les coordonnées postales (*nom, prénom, adresse postale*) afin de réclamer le lot.

Le silence du gagnant dans le délai susvisé, vaudra renonciation pure et simple à son lot.

La dotation sera envoyée par voie postale par courrier avec accusé de réception dans un délai de 90 jours suivant l'envoi de l'e-mail de confirmation envoyé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait d'une erreur que le gagnant aura commise en indiquant son adresse postale, ni des problèmes d'acheminement postal.

En outre, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'un problème lié à la visibilité du SMS ou de l'email de confirmation. Il revient à tout Participant de vérifier les différents emplacements de ses messages, boîtes de dialogue, sur ses propres appareils.

Article 4 –DOTATIONS

Chaque gagnant désigné mensuellement remporte une (1) carte cadeau d'un montant de 100 (cent) euros TTC, valable un an à compter de sa date d'émission, dans les boutiques à enseigne CAROLL (hors corners, outlet), situées en France métropolitaine. La carte est utilisable plusieurs fois jusqu'à épuisement du montant crédité.

Dans le cas où le montant du panier d'achat serait supérieur au montant de la carte cadeau, le gagnant complètera la différence.

Le gagnant s'engage à accepter son lot tel que proposé, sans possibilité de l'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente en valeur ou caractéristiques, pour quelque cause que ce soit (notamment en cas de rupture de stock) sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

Article 5 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

5.1. Dans le cadre du Jeu, les Participants communiquent à la Société Organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

Les données personnelles des Participants font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est la société dénommée « Société Organisatrice » pour les besoins du Jeu, dont les coordonnées sont indiquées en préambule du présent règlement de Jeu.

Toutes les données demandées lors de l'inscription au Jeu et marquées d'un astérisque et/ou aux fins d'attribuer les dotations sont nécessaires à la participation au Jeu (nom, prénom, adresse mail, téléphone portable) et/ou à l'attribution de la dotation aux Participants gagnants et les données qui sont collectées auprès du(des) Participant(s) gagnant(s) sont nécessaires à l'attribution des dotations (adresse postale).

La Société Organisatrice collecte également l'opt-in « réception des offres par sms » nécessaire à l'inscription du Participant sur le fichier pour le tirage au sort dans le cadre du Jeu.

Leur absence de collecte rendra inaccessible toute participation au Jeu et ne permettra pas l'attribution des dotations. Les Participants garantissent la transmission d'informations exactes et s'engagent à transmettre dans les plus brefs délais toute modification les concernant.

Les données personnelles des Participants seront utilisées dans le cadre des seules finalités suivantes : assurer la bonne gestion du Jeu conformément au présent règlement, satisfaire aux obligations légales et réglementaires de la Société Organisatrice, ainsi qu'envoyer de la prospection commerciale et de communication sur l'actualité de la Société Organisatrice et du programme « Caroll&vous » conformément aux mentions figurant sur le formulaire d'inscription.

5.2. Les données personnelles des Participants sont hébergées au sein de l'Union Européenne.

Ces données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et selon les règles de conservation déterminées par la Société Organisatrice telles que définies dans sa Politique de Confidentialité disponible sur Internet à l'adresse https://www.caroll.com/fr_fr/general/politique-de-confidentialite.html.

5.3. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement au traitement de ses données, de retrait de son consentement, à

tout moment, et définir des directives post-mortem. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse CAROLL INTERNATIONAL, Service clients, 28 avenue de Flandre – 75949 Paris Cedex ou par mail à serviceclient@caroll.com. Le cas échéant, une copie de votre carte d'identité pourra vous être demandée. La Société Organisatrice dispose d'un délégué à la protection des données pouvant être contacté par email via DPOCaroll@caroll.com. À tout moment vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 6 – LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur pour l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait, en aucune circonstance, être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site, et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site, directement ou indirectement ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site ou lors du « flashage » du QR Code permettant l'accès au formulaire d'inscription visé au sein du présent règlement de jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site, au formulaire accessible via le QR Code visé dans le présent règlement de jeu, ainsi que leur participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 7 – ACCES ET INTERPRETATION DU REGLEMENT - MODIFICATIONS

7.1. Accès

Le règlement du Jeu est disponible sur le Site https://www.caroll.com/fr_fr/general/rules-contest.html et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu ci-dessous (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) :

Service client Caroll
28 avenue de Flandre
75 949 PARIS CEDEX 19

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée avant le 30 de chaque mois, pour les Participants ayant participé au Jeu le mois précédent la désignation du gagnant conformément aux articles 2.2 et 3.1 du présent règlement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

7.2. Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

7.3. Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

Le règlement modifié sera également accessible sur le Site https://www.caroll.com/fr_fr/general/rules-contest.html et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu indiquée en article 7.1 ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 8 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

LE PRESENT REGLEMENT EST SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS.

TOUT LITIGE RELATIF A L'APPLICATION OU A L'INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT RELEVRA, A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE ENTRE LES PARTIES, DE LA COMPETENCE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS.

ANNEXE LISTE DES BOUTIQUES PARTICIPANTES

Boutique Caroll Montbelliard
Boutique Caroll Pau Lescar
Boutique Caroll Paris Gobelins
Boutique Caroll Alençon
Boutique Caroll Paris Halévy
Boutique Caroll Toulouse Blagnac
Boutique Caroll Paris Rue du Commerce
Boutique Caroll Paris Vaugirard
Boutique Caroll Paris Havre
Boutique Caroll Parly 2
Boutique Caroll Versailles
Boutique Caroll Villiers en Bière
Boutique Caroll Mandelieu
Boutique Caroll Evry
Boutique Caroll Rennes Alma
Boutique Caroll Créteil
Boutique Caroll Flins
Boutique Caroll Plaisir
Boutique Caroll Lyon Barre
Boutique Caroll Ville du Bois
Boutique Caroll Nogent sur Marne
Boutique Caroll St Genis Laval
Boutique Caroll La Mans Marchande
Boutique Caroll Colombes
Boutique Caroll Moisselles
Boutique Caroll Paris Italie 2
Boutique Caroll Brest Géant
Boutique Caroll Angers Grand Maine
Boutique Caroll Lorient Lanester
Boutique Caroll Noisy le Grand
Boutique Caroll Villeneuve 2
Boutique Caroll Cergy
Boutique Caroll Lyon la Part Dieu
Boutique Caroll Strasbourg Hallebardes
Boutique Caroll Avignon
Boutique Caroll Limoges
Boutique Caroll Vannes
Boutique Caroll Nancy
Boutique Caroll Paris St Germain
Boutique Caroll Pau Joffre
Boutique Caroll Paris Victor Hugo
Boutique Caroll Brest Siam
Boutique Caroll Nantes Crébillon
Boutique Caroll Paris Passage du Havre
Boutique Caroll Reims Cormontreuil
Boutique Caroll Belle Epine

Boutique Caroll Paris Tronchet
Boutique Caroll Bab2
Boutique Caroll Paris Passy 2
Boutique Caroll Cambrai
Boutique Caroll Calais
Boutique Caroll Portet
Boutique Caroll Clermont Jaude
Boutique Caroll Cannes
Boutique Caroll Bordeaux Dijeaux
Boutique Caroll Toulouse Alsace Lorraine
Boutique Caroll Lille Grand Place
Boutique Caroll Vélizy II
Boutique Caroll International Siège
Boutique Caroll Quimper Géant
Boutique Caroll Tourville La Rivière
Boutique Caroll Val Thoiry
Boutique Caroll Marseille Bonneveine
Boutique Caroll Vitrolles 2
Boutique Caroll Lyon Lumière
Boutique Caroll Cherbourg
Boutique Caroll Marseille Bonneveine
Boutique Caroll Vienne
Boutique Caroll Angoulême
Boutique Caroll Arles
Boutique Caroll Saint Etienne
Boutique Caroll Saint Raphael
Boutique Caroll Chalon s/Saone
Boutique Caroll St Quentin
Boutique Caroll Villeurbanne
Boutique Caroll Arras
Boutique Caroll Belfort
Boutique Caroll Saint Brieuc Langueux
Boutique Caroll Béthune
Boutique Caroll Menton
Boutique Caroll Vitrolles 2
Boutique Caroll Vincennes
Boutique Caroll Nevers
Boutique Caroll Sens
Boutique Caroll La Rochelle
Boutique Caroll Besançon
Boutique Caroll Blois
Boutique Caroll Metz
Boutique Caroll Thonons les Bains
Boutique Caroll Antibes
Boutique Caroll Gap
Boutique Caroll Voiron 2
Boutique Caroll Royan
Boutique Caroll Montlucon

Boutique Caroll Salon de Provence
Boutique Caroll Agen
Boutique Caroll Draguignan
Boutique Caroll Villeneuve sur Lot 2
Boutique Caroll Saint Nazaire 2
Boutique Caroll Valenciennes 2
Boutique Caroll Dieppe
Boutique Caroll Lyon Vitton 2
Boutique Caroll Saint Briec Centre Ville
Boutique Caroll Tulle
Boutique Caroll Rambouillet
Boutique Caroll Chateauroux
Boutique Caroll Redon
Boutique Caroll Brive la Gaillarde
Boutique Caroll Moulins
Boutique Caroll Auxerre
Boutique Caroll Morlaix
Boutique Caroll Aix les Bains
Boutique Caroll Saintes
Boutique Caroll Béziers
Boutique Caroll Meaux
Boutique Caroll St Omer
Boutique Caroll Laval
Boutique Caroll Avranches
Boutique Caroll Lens
Boutique Caroll Roanne
Boutique Caroll Albi
Boutique Caroll Charleville Mézières
Boutique Caroll Flers
Boutique Caroll Castres
Boutique Caroll Epernay
Boutique Caroll Chartres
Boutique Caroll Montargis
Boutique Caroll Aurillac
Boutique Caroll Saumur
Boutique Caroll Villefranche/Saone
Boutique Caroll Vichy
Boutique Caroll Auch
Boutique Caroll Marmande
Boutique Caroll Dinan
Boutique Caroll Bastia
Boutique Caroll DOLE
Boutique Caroll Bourgoin Jallieu
Boutique Caroll Macon
Boutique Caroll Mont de Marsan
Boutique Caroll Le Touquet
Boutique Caroll Lannion 2
Boutique Caroll Perpignan 2

Boutique Caroll Bordeaux Mérignac
Boutique Caroll Aix en Provence 2
Boutique Caroll Val d'Europe
Boutique Caroll Bourg en Bresse
Boutique Caroll Compiègne 2
Boutique Caroll Poitiers
Boutique Caroll Quimper kéréon
Boutique Caroll Ajaccio
Boutique Caroll Bourges
Boutique Caroll Saint Germain en Laye
Boutique Caroll Chambéry
Boutique Caroll Valence
Boutique Caroll Paris Général Leclerc
Boutique Caroll Grenoble Grand Place
Boutique Caroll Strasbourg Halles
Boutique Caroll Pau Quartier Libre
Boutique Caroll Mulhouse 2
Boutique Caroll Bègles Rives d'Arcins
Boutique Caroll Nantes Atlantis
Boutique Caroll Paris Rivoli
Boutique Caroll Tours
Boutique Caroll Saint Grégoire
Boutique Caroll Saint Malo
Boutique Caroll Amiens 2
Boutique Caroll Avignon le Pontet
Boutique Caroll Nice Cap 3000
Boutique Caroll Le havre
Boutique Caroll Montpellier Polygone
Boutique Caroll Lyon Ecully
Boutique Caroll Melun
Boutique Caroll Boulogne
Boutique Caroll Dijon Bourg
Boutique Caroll Marseille la Valentine
Boutique Caroll Caen
Boutique Caroll Angers Anjou
Boutique Caroll Torcy
Boutique Caroll Nîmes
Boutique Caroll Bretigny
Boutique Caroll Nice Etoile 2
Boutique Caroll Montpellier 2
Boutique Caroll Dijon Toison
Boutique Caroll Annecy
Boutique Caroll St Quentin
Boutique Caroll Reims
Boutique Caroll Angers
Boutique Caroll Grenoble 2
Boutique Caroll Bordeaux Lac
Boutique Caroll Vannes Centre Ville

Boutique Caroll Biarritz
Boutique Caroll Toulon la Valette
Boutique Caroll Saint Sébastien
Boutique Caroll Puteaux la Défense
Boutique Caroll Colmar
Boutique Caroll Bourgogne
Boutique Caroll Troyes CV
Boutique Caroll Saint Antoine
Boutique Caroll Arcachon
Boutique Caroll Rennes Jacquet
Boutique Caroll Paris Rennes
Boutique Caroll Lorient Rue du Port
Boutique Caroll Paris Courcelles
Boutique Caroll Rosny 2
Boutique Caroll Annemasse
Boutique Caroll Soissons
Boutique Caroll Lyon Herriot
Boutique Caroll Marseille St Férréol
Boutique Caroll Bordeaux Sainte Catherine
Boutique Caroll Avenue des Ternes
Boutique Caroll Beauvais
Boutique Caroll Beaune
Boutique Caroll Nice Massena
Boutique Caroll Rouen Rue des Carmes
Boutique Caroll Lille Rue de Béthune
Boutique Caroll Evreux
Boutique Caroll Marseille Terrasses du Port
Boutique Caroll Levallois Perret
Boutique Caroll Hyeres
Boutique Caroll Saverne
Boutique Caroll Epinal
Boutique Caroll Bergerac
Boutique Caroll Rodez
Boutique Caroll Thionville
Boutique Caroll Tarbes
Boutique Caroll Pontarlier
Boutique Caroll Albertville
Boutique Caroll Auray
Boutique Caroll Toulouse Rouffiac
Boutique Caroll Monaco
Boutique Caroll Rueil
Boutique Caroll Pontivy
Boutique Caroll Verdun
Boutique Caroll Les Sables d'Olonne
Boutique Caroll Périgueux
Boutique Caroll Aubenas
Boutique Caroll Cesson